



SYNDICAT FRANCILIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

SECTION

BONNEUIL PFL

Paris le 15 mars 2017

**La CFDT
toujours à vos
cotés pour
faire respecter
vos droits et
faire valoir les
accords
signés.**

**« UN AVENIR
POUR
CHAQUE
POSTIERS »**

**Connaître
ses droits
pour les
faire
respecter !**

**Date des HMI :
Semaine 13
du 27/03 au
31/03/17.**

Depuis quelques mois déjà la PFL Bonneuil accueille de nouveaux arrivants, venus pour la grande majorité d'entre eux de la distribution (facteur), des transports et de Pic pour le renforcement des équipes du matin et de nuit.

Toujours avec l'ambition de servir au plus près des salariés, la section CFDT de la PFL est venue à leur rencontre pour leur souhaiter la bienvenue, échanger avec eux sur leur condition de travail et les informer sur leurs droits relatifs à l'accompagnement de la mobilité fonctionnelle issue de l'accord « *un avenir pour chaque postier* » signé par la CFDT. Il en ressort que, pour la plupart, ils sont satisfaits d'avoir intégré la PFL et d'évoluer dans ce nouvel environnement. Cependant ils ignorent totalement leur droit concernant cet accord.

Rappel : création d'une prime pour les postiers des classes I à III effectuant une mobilité fonctionnelle. Les postiers des classes I à III réalisant une mobilité fonctionnelle (hors promotion), conduisant à un changement de famille ou de filière professionnelle bénéficieront d'une prime d'adaptation à leur nouveau poste. Cette prime sera au minimum de 250 euros et pourra aller jusqu'à 1000 euros. Le montant dépendra de la nature du nouveau poste et de l'effort d'adaptation au regard de la fonction d'origine.

Il se trouve que tous nos collègues de la distribution sont concernés, plus 1 agent venant des transports, passant de la filière distribution et collecte à la filière traitement des flux physiques. Toujours dans le souci de faire respecter les résultats concrets obtenus pour l'ensemble des salariés, La CFDT a interpellé la direction locale sur cette question. Celle-ci a répondu favorablement en expliquant que l'ensemble des postiers concernés par cet accord et ayant 4 mois d'activités effectives seront immédiatement régularisés.

**Une force de propositions, d'actions et de négociations pour
obtenir des résultats, c'est l'ambition que nous portons :
vous servir avec nos tripes, agir pour vous avec notre cerveau !**

AVEC VOUS, POUR VOUS : LA CFDT !



cfdtsf3c.org

SYNDICAT FRANCILIEN COMMUNICATION CONSEIL CULTURE
23 rue d'Alleray 75015 PARIS
Tél : 01 40 29 82 00
Fax : 01 40 29 82 10
contact@cfdtsf3c.org